

DEPARTEMENT

DE LA COMMUNE DE PRESSAGNY L'ORGUEILLEUX
27510

EURE

Séance du 20 mai 2021

L'an deux mille vingt et un

et le 20 mai

à 19 heures 45

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel, de ses séances,

sous la présidence de : M. MAINGUY

Présents : Mmes, MM., MAINGUY, ANDRIEUX, CARRIER, DESCHAMPS, GILLET, GLEIZES, GUION, INIGO, LE LAN-LE LUYER, LOCHON, MAGNAUDEIX, VAUZOU,

Absents : Mmes, M., PODGORSKI (pouvoir C. GLEIZES), WECKSTEIN (pouvoir C. ANDRIEUX)

A été nommé secrétaire : Mme MAGNAUDEIX

SIVOS – DÉSENGAGEMENT DE LA COMMUNE - DL 29/2021

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	en exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	14	14

Date de la convocation 17/05/2021

Date d'affichage 17/05/2021

Objet de la Délibération

A la lecture des conclusions du compte-rendu du groupe de travail chargé d'étudier le fonctionnement du SIVOS et à la lumière des incidents récents et récurrents sur une année scolaire 2020/2021 compliquée, M. le Maire propose le désengagement de la commune de Pressagny-l'Orgueilleux du SIVOS des Iles de la Seine en demandant de conserver la répartition des élèves et la garderie tout en offrant la possibilité aux enfants de se restaurer sur place.

Le conseil municipal émet à un avis favorable à l'unanimité et autorise M. le Maire à transmettre la proposition.

Le Maire, Pascal MAINGUY

Envoyé en préfecture le 28/05/2021

Reçu en préfecture le 28/05/2021

Affiché le

ID : 027-212704779-20210520-DL29_SIVOS-DE

